



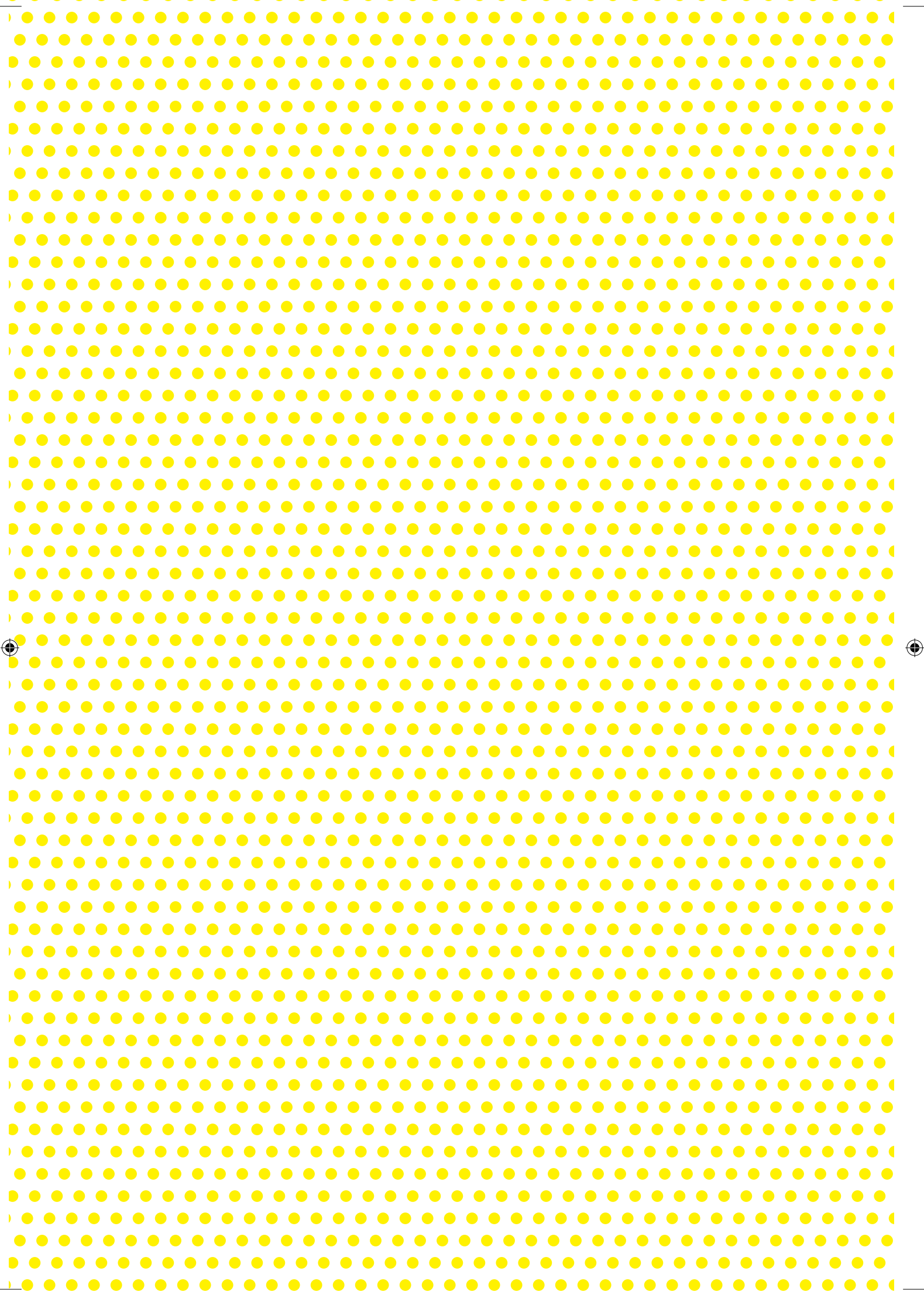
PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE MÉTROPOLITAIN

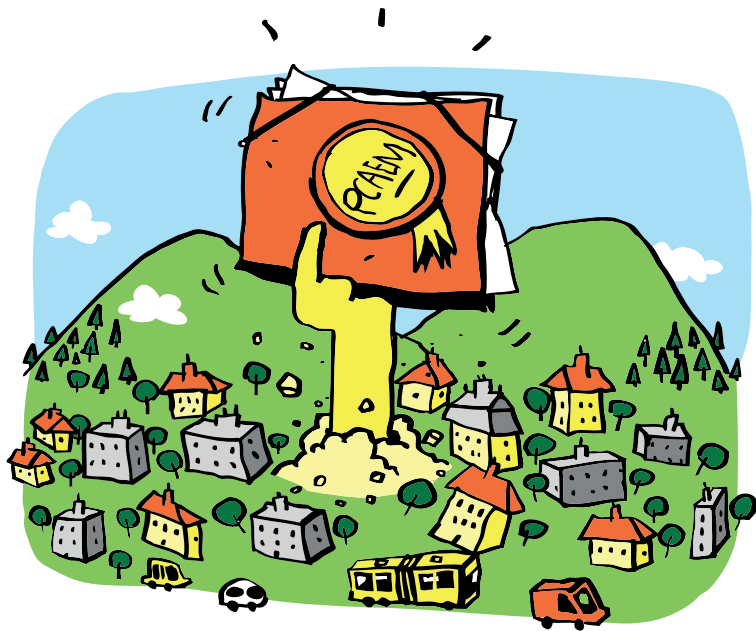
*Charte d'engagement
des communes
2020-2026*

 **GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE**



COMMUNE DE MURIANETTE





SOMMAIRE

- 5** Introduction
- 6** Axe 1 : S'adapter au changement climatique
- 9** Axe 2 : Agir pour la transition énergétique et l'amélioration de la qualité de l'air
- 12** Axe 3 : Valoriser les ressources du territoire
- 15** Axe 4 : Mobiliser les acteurs et structurer la gouvernance interne
- 18** Axe 5 : Renforcer l'exemplarité interne



INTRODUCTION

Le Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM), adopté en 2020, définit la feuille de route du territoire en matière de transition écologique et énergétique.

Cette feuille de route est déclinée en cinq axes :

1. Adapter le territoire au dérèglement climatique.
2. Réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques du territoire.
3. Valoriser les ressources du territoire pour réduire son empreinte carbone.
4. Mobiliser les acteurs locaux.
5. Renforcer l'exemplarité des acteurs publics.

L'implication de chaque commune est essentielle à l'atteinte des objectifs du territoire.

En signant cette charte, la commune s'engage en tant que partenaire du PCAEM et formalise, au travers d'un plan d'actions 2020-2026, sa contribution à cette mobilisation collective.

Elle s'appuie sur les cinq axes du PCAEM, et repose sur trois types d'actions identifiés dans ce document :

- Des actions « socles », dont la mise en œuvre est considérée comme essentielle.
- 📄 Des actions relevant de l'application de textes de loi ou de documents de planification à portée réglementaire récents.
- ☑ Autres actions volontaires.
- 📍 Action en lien avec une ou des propositions de la Convention Citoyenne Métropolitaine pour le Climat.

**La commune de Murianette
s'engage à mettre en œuvre
les actions détaillées ci-après
à horizon 2026.**



AXE 1 : S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES ET DE LA BIODIVERSITÉ

PROTÉGER ET VALORISER LES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES POUR ATTÉNUER LES EFFETS DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE ET BÉNÉFICIER DES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES QU'ILS ASSURENT

- 📍 ■ Communiquer auprès des habitants, en utilisant au besoin les supports métropolitains, sur les enjeux de préservation de la biodiversité et des espaces naturels et agricoles, et sur les actions mises en œuvre (communication ponctuelle autour des espaces Chant de Grenouille).
- 📍 ✓ Participer à une démarche de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN), en collaboration avec le Département, la Métropole et les communes de La Tronche, Meylan Gières, Corenc, Saint-Martin-d'Hères et Domène.
- 📍 ✓ Lors des évolutions du PLUi, soutenir le classement de zones protégées : espaces verts protégés, espaces boisés classés (arbres, alignements d'arbres ou masses boisées), secteurs de biodiversité (classement de plaine agricole notamment).

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'UN RÉSEAU ÉCOLOGIQUE RÉSILIENT FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- 📍 ■ Contribuer à identifier les réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, cours d'eau et zones humides et tout autre espace support de la qualité écologique du territoire, et à les préserver.
- 📍 ✓ Mettre en place une gestion différenciée des espaces verts et un entretien favorable à la biodiversité à envisager notamment à proximité du parking de la mairie, de la rue du prè Cottin et du Parc des Barrières (fauchage raisonné). Informer les habitants sur ces pratiques et leurs bienfaits, les sensibiliser à une gestion durable des espaces verts privés et aux alternatives aux produits phytosanitaires.
- 📍 ✓ Adapter et diversifier les essences plantées dans les espaces verts pour améliorer leur résilience au changement climatique : espèces résistantes à une augmentation des températures moyennes, à des périodes de stress hydrique, économes en eau, locales, peu allergènes, à feuilles caduques pour favoriser l'ensoleillement l'hiver... Action réalisée en 2023 pour une dizaine d'arbre dans le Parc des Barrières.
- 📍 ✓ Entretien et préserver les haies (parking de la mairie et chemin piéton la marelle), refuges de biodiversité.
- ✓ Mettre en place un projet de préservation ou d'entretien de la biodiversité et des continuités écologiques dans le cadre du dispositif Trame Verte et Bleue dans les villes et villages. Corridor écologique lieux dit les Rivets entretenu par les agriculteurs.
- ✓ Entretien la mare créée en 2018, en partenariat avec la LPO et la Métropole.



- 📍 En lien avec la Trame Noire, préserver la biodiversité nocturne en limitant la pollution lumineuse. Extinction nocturne mis en œuvre en 2017 élargit en 2022 (23h - 5h).

MAINTENIR ET ACCROÎTRE LA PRÉSENCE VÉGÉTALE DANS LA VILLE

- 📍 Garantir une part significative d'espaces végétalisés ou perméables pour toute nouvelle construction communale (y compris stationnements), conformément aux dispositions du PLUi.
- 📍 Mener des projets de végétalisation ou de désimperméabilisation d'espaces publics : parkings, places, cours d'écoles, aires de jeux, cheminements, cimetières... Désimperméabilisation du parking de la mairie et sensibilisation des projets immobiliers privés. Projet de végétalisation de la cours d'école Raffin Dugens (horizon 2030).

LIMITER L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

- 📍 Dans les opérations communales d'aménagement, privilégier la densification et la rénovation du bâti, et limiter l'emprise au sol des nouveaux aménagements, conformément aux dispositions du PLUi.

ADAPTATION

AGIR SUR LES ÎLOTS DE CHALEUR ET DÉVELOPPER DES PUIXS DE FRAÎCHEUR POUR S'ADAPTER AUX PÉRIODES CANICULAIRES À VENIR

- 📍 Contribuer à l'identification des îlots de chaleur urbains sur le territoire métropolitain (identification de la rue de l'école - Raffin Dugens).
- 📍 Mettre en place une stratégie de réduction des îlots de chaleur urbains pour les espaces relevant de la compétence communale : Projet de végétalisation dans le cadre du CVCN, et le réaménagement du chemin de l'école (horizon 2030).
- 📍 Maîtriser les risques d'îlots de chaleur, et prendre en compte le confort d'été dans les nouveaux aménagements urbains communaux et lors des rénovations. Inciter les promoteurs privés à faire de même : projet immobilier chemin d'Avignonnet, L'écho.

ANTICIPER ET GÉRER LES RISQUES

- 📍 En période de canicule, communiquer sur les zones de fraîcheur et points d'eau aux habitants les plus vulnérables, et donner des recommandations d'usage (salle polyvalente, forêt, parc).
- 📍 Privilégier un urbanisme résilient dans les nouvelles opérations et lors des rénovations : noues pluviales, végétalisation, systèmes d'infiltration, architecture bioclimatique, ..., en application du PLUi et des plans de prévention intercommunaux.
- Anticiper et traiter les risques de prolifération d'espèces animales et végétales invasives (moustiques (EID), frelon asiatique (installation de piège en 2023), ambrosie...).




PRÉSERVER ET GÉRER LA RESSOURCE EN EAU

- 📍 Communiquer auprès du public et des partenaires communaux sur l'enjeu de la préservation de la ressource en eau dans un contexte de réchauffement climatique, et sensibiliser aux usages économes.





Charte d'engagement | plan climat air énergie métropolitain

-   Respecter les obligations d'infiltration à la parcelle dans les nouveaux projets d'aménagements communaux ou lors des rénovations, conformément au PLUI.
-  Mettre en place des systèmes de récupération des eaux pluviales (mis en place au centre technique), pour l'arrosage des espaces verts communaux. Travailler sur les pratiques d'arrosage : régularité, quantité, installation de goutte-à-goutte, ...
- Rappeler aux riverains des cours d'eau leur devoir d'entretien, et communiquer sur les bonnes pratiques. Courrier lors de l'observation d'une dérive.





AXE 2 : AGIR POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR

HABITAT

ENCOURAGER LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

📍 Sensibiliser les habitants dès le plus jeune âge, en encourageant les écoles élémentaires à participer au Défi des écoles à énergie positive.

ENCOURAGER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PRIVÉS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

📍 Contribuer à faire connaître le dispositif Mur|Mur de rénovation énergétique des copropriétés et maisons individuelles. Par exemple : diffusion d'informations (via le journal communal, le site de la ville, les réseaux sociaux, l'accueil mairie...), relais des événements et animations locales (visites de sites, soirées thermographie...).

📍 Contrôler, lors de l'instruction de la déclaration préalable de travaux, que les copropriétés réalisant un ravalement de façade respectent l'obligation d'isolation ou présentent les pièces justificatives dérogatoires.

📍 Contrôler, lors de l'instruction de la déclaration préalable de travaux, le respect des seuils de performance imposés par le PLUi dans les opérations de rénovation.

ENCOURAGER LE RENOUVELLEMENT DES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE POUR PLUS DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ET MOINS D'ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES

📍 Contribuer à faire connaître la Prime Air Bois. Par exemple : organisation de réunions publiques, communication via le journal communal, site de la ville, réseaux sociaux, distribution de flyers, ...

📍 Contribuer à faire connaître l'Aide Solaire Thermique.

PROMOUVOIR L'EXEMPLARITÉ POUR LES CONSTRUCTIONS NEUVES

📍 Proposer une première rencontre en mairie aux habitants souhaitant construire sur la commune, pour les inviter à rechercher des critères de performance environnementale plus ambitieux que la réglementation en vigueur, et les sensibiliser au bioclimatisme.

📍 Lors de l'instruction de la demande de permis de construire, contrôler que le projet respecte les réglementations du PLUi (RT2012 -20 % à RT2012 -30 % selon les secteurs) et la réglementation thermique en vigueur.



MOBILITÉ

ENCOURAGER UNE DIMINUTION DES DÉPLACEMENTS EN VOITURE INDIVIDUELLE ET DE LEUR IMPACT ENVIRONNEMENTAL SUR LA COMMUNE

- Contribuer à faire connaître les offres de conseil sur les alternatives à l'autosolisme.
- Réduire la place de la voiture en centre-ville, en agissant sur les accès (zones piétonnes, zones réservées aux mobilités douces) et le stationnement (disponibilité, durée limitée et tarification) réduction de quelques places de stationnement dans le cadre du CVCM.
- Réduire la vitesse maximale autorisée sur certaines voies dans le cadre de l'initiative "Métropole apaisée".

Promouvoir les mobilités actives (marche, vélo, ...) auprès des habitants de la commune et faciliter l'intermodalité

- Diffuser des estimations de durée de trajets en modes actifs, sur ou depuis la commune (exemples : via le journal communal, le site de la ville, ou en ajoutant des indications directement sur les panneaux de signalisation). Relayer l'existence du calculateur Métromobilité.
- Sensibiliser à l'intérêt des modes actifs en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de pollution atmosphérique, mais également du fait de la pratique d'une activité physique régulière, ainsi que sur le plan économique.
- Organiser des événements de promotion des modes doux : fête du vélo, journée sans voiture... ou des stands à l'occasion d'événements locaux.
- Collaborer avec la Métropole pour soutenir les projets d'aménagement de cheminements piétons et cyclables, l'aménagement de consignes à vélos et trottinettes, la création de stationnements à proximité des magasins et lieux de vie, et la création d'une signalisation spécifique.
- Restreindre l'accès en voiture à certains points de la commune et faciliter les cheminements piétons et vélos en lien avec le CVCM.
- Faciliter l'implantation de vélos, VAE, trottinettes en libre-service sur le territoire communal.

Promouvoir les transports en commun et les usages partagés de l'automobile auprès des habitants de la commune

- Inciter les habitants à l'utilisation des transports en commun : communiquer sur les lignes existantes et horaires, encourager l'usage des transports publics pour les sorties scolaires.
- Encourager et faciliter le covoiturage via la page internet spécifique sur le site de la mairie.



ENCOURAGER LA CONVERSION ÉNERGÉTIQUE DES VÉHICULES

- Communiquer sur le maillage territorial de bornes et stations de recharge pour favoriser le développement des véhicules au gaz naturel pour véhicule (GNV) ou électriques auprès des particuliers avec l'implantation d'une borne sur la commune en 2025.
- Contribuer à faire connaître le dispositif d'aide à l'acquisition de véhicules utilitaires légers et poids lourds à faibles émissions
- Contribuer à faire connaître le dispositif d'accompagnement des copropriétés pour l'installation d'infrastructures de recharge pour véhicule électrique (IRVE).

AMÉNAGEMENT

ENCOURAGER ET SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE RÉSEAUX DE CHALEUR

- Créer, avec Grenoble-Alpes Métropole un réseau de chaleur bois pour alimenter les bâtiments communaux : chaudière bois sur le groupe scolaire, la bibliothèque et le restaurant scolaire.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE




- Contribuer à faire connaître le dispositif d'aide à l'amélioration thermique de l'immobilier des TPE/PME.








AXE 3 : VALORISER LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

AGRICULTURE ET ALIMENTATION

PROMOUVOIR UNE CONSOMMATION ALIMENTAIRE LOCALE ET DE QUALITÉ

-  Sensibiliser les habitants aux enjeux d'une alimentation équilibrée et de qualité, mais aussi durable : alimentation moins carnée (végétarienne / flexitarienne), consommation locale, saisonnalité, lutte contre le gaspillage, et la surconsommation, agriculture biologique, ...
-  Faire connaître l'offre alimentaire locale. Par exemple : communiquer sur les producteurs et produits (livrets, articles dans le magazine communal, cartographie, portraits de producteurs...) et sur les lieux de vente.
-  Valoriser les produits locaux lors des événements festifs comme le mesclun.



AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'ALIMENTATION DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE PUBLIQUE, ET INCITER LA RESTAURATION COLLECTIVE PRIVÉE À EN FAIRE AUTANT

-   Mettre en oeuvre les dispositions de la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable (Egalim) concernant la composition des repas, à savoir :
 - Proposer 50 % de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits biologiques (40% depuis 2019).
 - Informer régulièrement élèves et parents d'élèves sur le contenu des assiettes.
 - Établir un plan de diversification des sources de protéines, et instaurer au minimum un repas végétarien pour tous par semaine.
- Informer régulièrement élèves et parents d'élèves sur le contenu des assiettes, et aller au-delà des dispositions de la loi Egalim, en valorisant la démarche engagée grâce à des panneaux et des ateliers autour de l'agriculture de qualité, biologique et locale. Profiter de cette démarche pour faire connaître aux élèves et à leurs parents les producteurs locaux. Encourager les visites de fermes pédagogiques pour les écoles et centres de loisirs.
-   Poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire en établissant un diagnostic puis un plan d'actions. Rechercher un débouché pour les excédents. Par exemple : diagnostic avec pesage, ateliers, panneaux informatifs, modification de la chaîne de self-service et de certains matériels (assiettes plus petites, par exemple), travail sur la qualité du temps de repas (calme, allongement de la durée...), diminution des quantités servies avec la possibilité de se resservir par la suite, formation des employés, travail avec des associations, ...
-  Poursuivre l'utilisation des bacs gastronormes, en remplacement des barquettes plastique (en place depuis 2021).




JARDINAGE ET COMPOSTAGE

INCITER ET INITIER LES HABITANTS AU JARDINAGE DURABLE


-  ■ Encourager le jardinage et sensibiliser les habitants à l'éco-jardinage et à la réglementation "Zéro Phyto". Par exemple : accueillir ou organiser des formations et ateliers d'éco-jardinage.
- Mettre à disposition des habitants un broyeur de déchets verts géré par la commune, à travers un partenariat avec la Métropole. Communiquer sur cette offre et sur les avantages à utiliser les végétaux broyés comme paillage et mulching.
-  Faire respecter l'interdiction de brûlage des déchets verts.

ENCOURAGER ET FACILITER LE COMPOSTAGE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES ET DÉCHETS VERTS

-  ■ Contribuer à faire connaître les points d'apport (composteurs partagés) et les possibilités de mise à disposition gratuite de composteurs par la Métropole.

ÉCO-CONSOMMATION ET DÉCHETS

COMMUNIQUER ET SENSIBILISER LES HABITANTS AUX ENJEUX DE LA RÉDUCTION ET DE LA GESTION DES DÉCHETS

-  ■ Communiquer sur la quantité de déchets jetés chaque année par habitant à l'échelle de la commune et sensibiliser aux enjeux de réduction / valorisation.

FAVORISER LE RECYCLAGE DES DÉCHETS, EN ENCOURAGEANT LE TRI ET LES APPORTS EN DÉCHÈTERIES

- Contribuer à faire connaître les possibilités de tri des déchets.

Par exemple :

- Relayer auprès des habitants les informations sur le système de tri des déchets, y compris le tri des déchets alimentaires (collecte ou compostage).
- Communiquer sur les consignes de tri, en orientant vers le site internet de Grenoble-Alpes Métropole pour une mise à jour automatique des informations ; et sur les conséquences des erreurs de tri.
- Faciliter l'organisation d'animations de sensibilisation sur la commune.
- Solliciter l'intervention des Messagers du Tri de Grenoble-Alpes Métropole lors des événements communaux.
- Installer des poubelles bi-flux (ordures ménagères/tri) sur la voie publique.
- Lutter contre les dépôts sauvages. Par exemple : information, sensibilisation, répression, surveillance, relais auprès des habitants des emplacements et horaires d'ouverture des déchèteries, ...
- Organiser des opérations citoyennes de ramassage des déchets, notamment avec l'école.



FACILITER ET PROMOUVOIR LA SOBRIÉTÉ ET LE RÉEMPLOI

📍 ■ Sensibiliser les habitants à la sobriété appliquée à la consommation et aux différentes manières de repousser la fin de vie des produits.

Par exemple :

- Informer sur les différentes structures d'économie circulaire présentes sur le territoire et sur leur offre.
- Communiquer sur le Défi "Rien de neuf ?" de Zero Waste France et les animations proposées localement.
- Informer sur le Fonds de réparation.

📍 ✓ Créer et mettre à disposition des habitants des lieux de gratuité et d'échange (boîtes à livre disponible sur la commune). Organiser, en partenariat avec la Métropole, des animations régulières autour du tri (déchetterie mobile).

📍 ✓ Participer à l'opération de collecte de textiles organisée par Grenoble-Alpes Métropole, et identifier les endroits stratégiques pour l'installation de points de collecte temporaires de textiles.



AXE 4 : MOBILISER LES ACTEURS ET STRUCTURER LA GOUVERNANCE INTERNE

MOBILISATION INTERNE ET GOUVERNANCE

MOBILISER ÉLUS ET SERVICES DANS LA DÉMARCHE

- Impliquer l'ensemble des élus et services dans la mise en oeuvre, le suivi et la valorisation du plan d'actions communal.
- ☑ Mobiliser l'ensemble des élus autour de la nécessité d'aller progressivement vers des actions de plus en plus ambitieuses et variées, compte tenu des enjeux locaux d'adaptation et de lutte contre le changement climatique.

ORGANISER LA GOUVERNANCE INTERNE

- 📍 ■ Mettre en place une instance de pilotage et de suivi du plan d'actions, et désigner un élu et un technicien référents.

SUIVRE ET ÉVALUER LES ACTIONS ENGAGÉES

- Effectuer un suivi opérationnel annuel, via l'outil de suivi proposé, et ajuster régulièrement son plan d'actions.
- 📍 ■ Mettre en place des outils pour s'assurer de la cohérence de tout nouveau projet communal avec les engagements Climat Air Energie de la commune, en gardant une vigilance sur les impacts sur l'ensemble de la population et en priorité sur les publics vulnérables.

MOBILISATION DES PARTENAIRES COMMUNAUX

SENSIBILISER LES STRUCTURES UTILISATRICES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX (ASSOCIATIONS, ÉCOLES, EHPAD, CRÈCHES, CCAS...) ET LES ACCOMPAGNER

- ☑ Optimiser régulièrement l'exploitation des bâtiments en fonction des besoins énergétiques identifiés.
Par exemple : planification horaire du chauffage / éclairage / ventilation en fonction de l'occupation des lieux, prise en compte des périodes de vacances, régulation des températures en fonction des activités, ...
- ☑ Mettre en place des mesures de sensibilisation des usagers à la maîtrise de l'énergie.
- 📍 ☑ Soutenir l'amélioration de la gestion des déchets, via notamment la mise en place d'actions de réduction des déchets (gaspillage alimentaire, consommation de papier...) ainsi que du tri dans ces établissements : tri des emballages et papiers, tri des déchets alimentaires par l'installation d'un composteur et/ou d'un bac marron collecté par Grenoble-Alpes Métropole.



 Inciter les associations utilisatrices de bâtiments communaux à réduire leurs déchets (notamment en bannissant l'utilisation de la vaisselle jetable) et à respecter les consignes de tri en place.

Par exemple :


- Mettre en place des actions de sensibilisation.
- Aider à la mise en place de matériel alternatif au jetable (fourniture de vaisselle durable réutilisable, d'un lave-vaisselle, ...).
- Intégrer une incitation financière ou prévoir une éco-conditionnalité de l'aide accordée à une association.

 Promouvoir l'éducation à l'environnement et au développement durable auprès des structures accueillant des enfants : leur faire connaître l'offre métropolitaine d'éducation à l'environnement des scolaires, les inciter à participer au Défi des écoles à énergie positive, à mettre en place des ateliers de sensibilisation (jardinage, potager, réduction des déchets, cuisine...), ...


Engager le cimetière communal dans une démarche de tri des déchets et de compostage des déchets végétaux.

MOBILISATION DES HABITANTS

INCLURE CHAQUE ANNÉE DANS LE PLAN DE COMMUNICATION DE LA VILLE LES SUJETS CLIMAT AIR ÉNERGIE

 Sensibiliser les habitants aux enjeux de vulnérabilité du territoire au changement climatique, et aux mesures d'atténuation et d'adaptation à mettre en place à toutes les échelles, et sur tous les sujets : habitat, mobilité, consommation, déchets, préservation de la biodiversité, ...

Par exemple : faire connaître les calculateurs d'empreinte carbone.


 Faire connaître aux habitants les offres de conseil sur les thématiques climat air énergie. Relayer les dispositifs et services métropolitains dont ils peuvent bénéficier et les actions de mobilisation organisées sur le territoire.

 Communiquer sur les actions entreprises par la commune, et son engagement dans le PCAEM.

 Limiter la publicité sur la commune, pour favoriser la sobriété dans la consommation.


ORGANISER DES ÉVÉNEMENTS AUTOUR DES THÉMATIQUES CLIMAT AIR ÉNERGIE OU INTÉGRER DES INTERVENTIONS SUR CES THÉMATIQUES LORS D'ÉVÉNEMENTS COMMUNAUX EXISTANTS

 Profiter d'événements locaux (forum des associations, fête de village, fête de quartier...) pour communiquer sur ces thématiques et sensibiliser le public.



 S'inscrire dans les dynamiques locales portées par la Métropole comme : le "Mois de la Nuit", le "Mois de la Transition Alimentaire", la "Faites du Vélo", le "Mois de la Réduction des Déchets", ...



RELAYER, SOUTENIR OU METTRE EN PLACE DES ACTIONS D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE AUPRÈS DES ENFANTS ET DES JEUNES

-  Faire connaître aux écoles les dispositifs d'éducation à l'environnement proposés par Grenoble-Alpes Métropole sur les thèmes suivants : agriculture et alimentation, air et énergie, biodiversité, déchets, éco-mobilité, jardinage, cinéma et spectacles.

METTRE EN PLACE UNE DYNAMIQUE DE PARTICIPATION CITOYENNE AUTOUR DES ACTIONS CLIMAT AIR ÉNERGIE CONDUITES PAR LA COMMUNE

-  Communiquer sur les propositions de la Convention Citoyenne pour le Climat. Appliquer les actions issues de Convention Citoyenne pour le Climat (CCC), en s'engageant à examiner les propositions relevant de compétences communales qui en seront issues.
-  Soutenir et valoriser les engagements citoyens / bénévoles (communication, mise en lien, mise en place d'avantages...).



AXE 5 : RENFORCER L'EXEMPLARITÉ INTERNE

PATRIMOINE BÂTI

SUIVRE ET OPTIMISER LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUE

■ Mettre en place un suivi des consommations énergétiques de la commune et en faire une présentation annuelle dans les instances communales et auprès des agents.

📍 Mettre en place une instrumentation (temporaire ou permanente) permettant d'optimiser les réglages des équipements et systèmes (consignes de chauffage, durée d'éclairage, gestion de la ventilation...), a minima sur les bâtiments les plus énergivores. (Mise en place de thermostats et de régulation sur les 2 bâtiments de la commune école et mairie + pilotage via un logiciel).

■ Vérifier régulièrement les programmations horaires et consignes de chauffage des bâtiments, ainsi que la programmation de la ventilation.

Programmer le chauffage des bâtiments scolaires non utilisés sur "hors gel" pendant les vacances (sauf quand il y a le centre de loisirs).

RENOUVELER LES ÉQUIPEMENTS DE CHAUFFAGE, DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ET D'ÉCLAIRAGE

■ Privilégier la haute performance énergétique et les énergies renouvelables à l'occasion d'un remplacement des équipements (ex : école avec passage en granulés bois).

Dans les bâtiments, remplacer les équipements d'éclairage énergivores par des équipements LED.

AGIR POUR LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR DANS LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

🔍 Évaluer les moyens d'aération et mettre en oeuvre une campagne de mesure des polluants ou une auto-évaluation de la qualité de l'air.

ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

AUGMENTER LA PART D'ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION DANS LE MIX ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE COMMUNAL

📍 Privilégier l'installation de chaufferies bois lorsqu'aucun raccordement n'est possible, en adéquation avec le schéma directeur énergie, et en prenant en compte les critères d'émissions de particules fines.



COMPÉTENCES

AGIR SUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

- Suivre les consommations de l'éclairage public.
- Avec l'appui de la fiche "état des lieux de l'éclairage public communal" produite dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière, établir un programme de rénovation prenant en compte la vétusté des points lumineux et armoires électriques, mais également les points les plus consommateurs et générateurs de pollution lumineuse. Transmettre les informations sur les évolutions communales à la Métropole, pour une mise à jour des bases de données.
- Mettre en place une gestion sobre : rationalisation des équipements en diminuant le nombre de points lumineux, baisse de l'intensité d'éclairage, réduction des plages horaires d'éclairage, extinction nocturne partielle ou totale, optimisation de la programmation... Couplée à une sensibilisation des habitants (extinction de 23h à 5h).
- Renouveler les points lumineux :
 - Établir un plan de rénovation de l'éclairage public, conformément aux orientations du SDAL et fixer des engagements chiffrés, voire une programmation pluriannuelle d'investissements.
 - A minima, lors du remplacement de points lumineux, choisir un éclairage LED moins énergivore, avec flux lumineux orienté vers le sol et porter une attention particulière à la couleur du spectre de manière à réduire la pollution lumineuse. Autant que possible, choisir les équipements en prenant en compte leur cycle de vie et leur recyclabilité.
- Sensibiliser et mobiliser les acteurs privés gérant des installations d'éclairage extérieur pour qu'ils participent à la démarche de sobriété, a minima en respectant les exigences réglementaires existantes (sensibilisation des copropriétés à l'extinction). Faire respecter les obligations d'extinction des enseignes publicitaires.

METTRE EN PLACE UNE GESTION DURABLE DES ESPACES VERTS


- Bannir les pesticides des terrains de sport et cimetières, et supprimer toute utilisation de produits phytosanitaires.
- Entretien et développer les espaces verts communaux de manière durable, favorable à la biodiversité et en les adaptant au changement climatique. Prendre en compte les recommandations présentées dans la Charte de l'Arbre. Développer une gestion différenciée des espaces verts et broyer les déchets verts sur place.

ADOPTER DES PRATIQUES ÉCO-RESPONSABLES POUR LA PROPRETÉ URBAINE ET L'ENTRETIEN DES LOCAUX MUNICIPAUX


- Introduire des produits ménagers "écologiques" et le décapage mécanique, en remplacement des produits nuisibles à la qualité de l'air intérieur, à l'environnement et à la santé des occupants.
Exemple : utilisation de vinaigre blanc, de savon noir, bicarbonate de soude, ...
Impliquer les agents dans l'adaptation des procédures de nettoyage, les former à l'usage des nouveaux produits et acheter ces produits en gros conditionnements pour limiter les emballages tout en réduisant les coûts. Intégrer des clauses dans le cahier des charges si le nettoyage est réalisé par un prestataire.

ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

SENSIBILISER LES AGENTS ET LES INCITER À LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

 Communiquer auprès des agents sur les consommations annuelles, caractériser les usages de l'énergie de chacun (bureaux, mobilité, mise en oeuvre technique...) et entreprendre des mesures de sensibilisation adaptées (éteindre la lumière, baisser le chauffage, couper les veilles, organiser un atelier "chasse au gaspillage"...).


SENSIBILISER ET ACCOMPAGNER LES AGENTS À UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU

 Dans les locaux : installer des petits équipements économes (mousseurs, chasses d'eau double flux...), sensibiliser aux usages économes en eau (lavabos, chasses d'eau...).

SENSIBILISER LE PERSONNEL COMMUNAL ET L'ACCOMPAGNER VERS UNE GESTION DES DÉCHETS PLUS VERTUEUSE

 Réaliser un diagnostic de la production de déchets, notamment à l'école, en vue d'établir un plan de réduction des déchets et d'amélioration du tri.

INSTAURER UNE POLITIQUE D'ACHATS PUBLICS RESPONSABLES

 Sensibiliser les agents et les accompagner pour réduire l'impact environnemental des achats publics.


Par exemple : commandes de matériel de bureau moins fréquentes pour limiter les transports, achats locaux, critères environnementaux dans le choix des produits, achat de papier recyclé, produits nettoyants biodégradables et garantissant une meilleure qualité de l'air, et achetés en gros contenants...


FAIRE DE TOUTE MANIFESTATION COMMUNALE UN ÉVÈNEMENT ÉCO-RESPONSABLE

 Établir une charte de bonnes pratiques pour chaque évènement organisé sur le territoire communal.

Comprenant par exemple :



- S'approvisionner en produits locaux, de saison, végétariens (pour un buffet, verre de l'amitié...) et limitant les emballages.
- Utiliser des verres / carafes réutilisables et consignés et des poubelles de tri.
- Bannir la vaisselle jetable ainsi que la décoration à usage unique.

 Contribuer à faire connaître le Pack éco-événement. Utiliser le dispositif Pack éco-événement, proposé par la Métropole et le Département, d'emprunt de verres et pichets lavables, de poubelles de tri et de rampes à eau, et faire connaître ce dispositif aux associations locales.

 S'équiper de vaisselle lavable et de poubelles de tri pour les événements communaux, de manière à constituer un kit pour éco-événement, et le prêter gratuitement pour tous les événements locaux (associations, festivals, entreprises, habitants...).



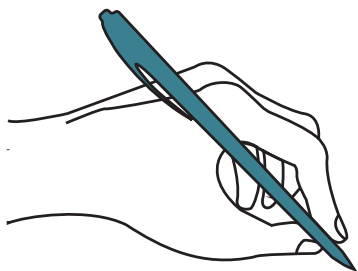
METTRE EN PLACE UN USAGE RESPONSABLE DU NUMÉRIQUE

-  Allonger la durée de vie des équipements informatiques et téléphones, en les entretenant régulièrement et en les faisant réparer. Identifier un référent pour cette mission et l'intégrer à sa fiche de poste ou lancer un marché de prestation pour cela.
-  Recourir à l'achat de matériel d'occasion, reconditionné, ou à la location, lorsque cela est possible. Si l'achat porte sur du matériel neuf, privilégier les équipements porteurs de labels environnementaux et à forte réparabilité. Lors du renouvellement des équipements, en faire don à des structures de réemploi. Privilégier un renouvellement progressif pour que ces structures puissent absorber les dons.

VALORISER LES ACTIONS RÉALISÉES EN INTERNE ET LES FAIRE CONNAITRE AUX HABITANTS

- Afin d'instaurer une dynamique générale positive au sein de la commune, communiquer régulièrement sur les actions exemplaires entreprises en interne.





**Monsieur le Maire
de la commune Murianette**

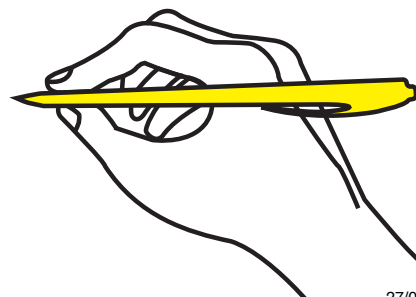
**Monsieur le Président
de Grenoble-Alpes Métropole**

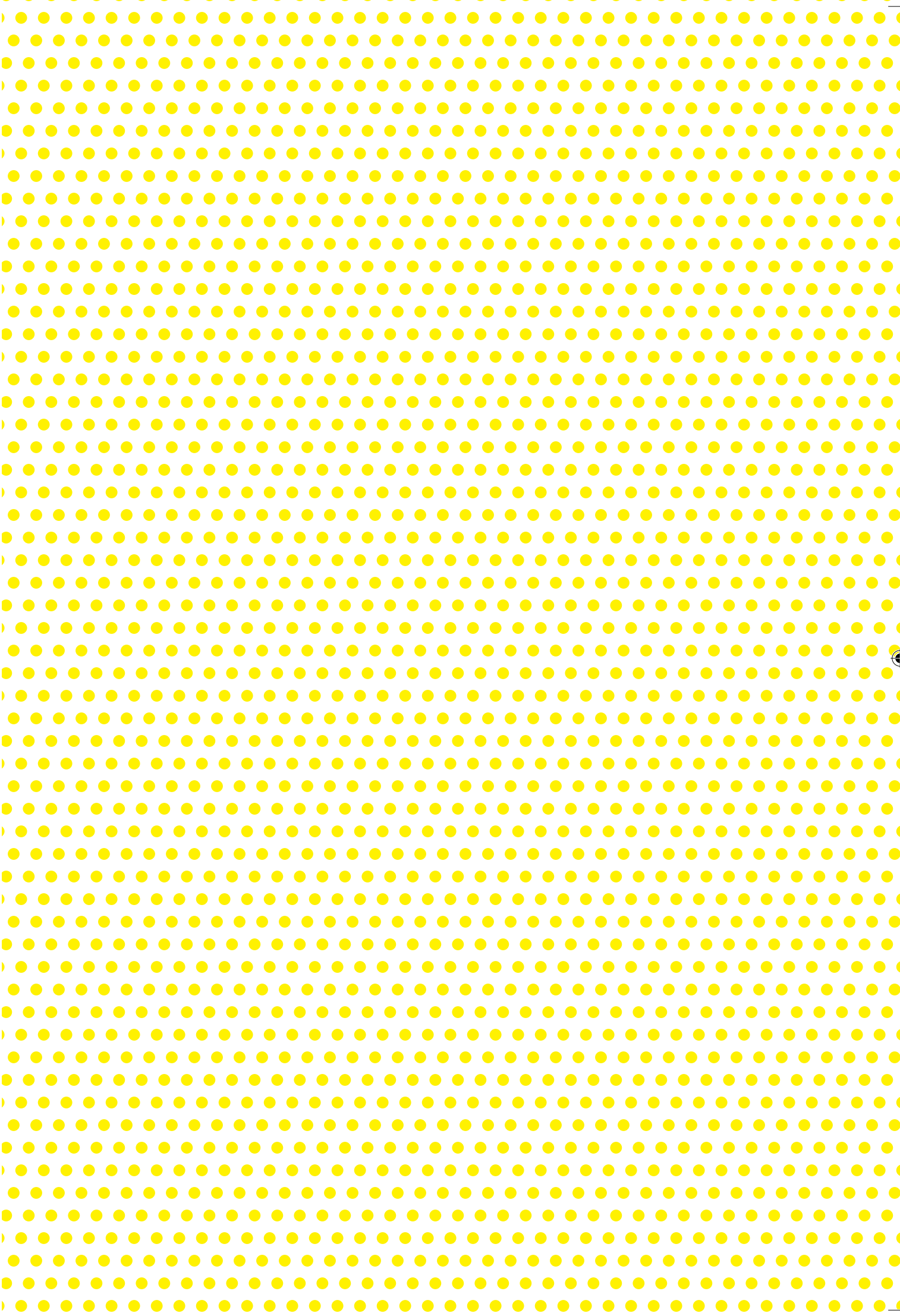
Cédric GARCIN

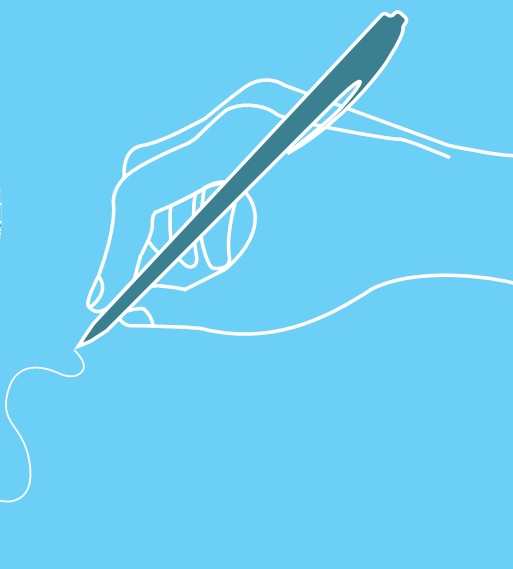
Christophe Ferrari

Fait à :

Le :







Création Grenoble-Alpes Métropole - Septembre 2024

